

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2014

Etaient présents : Mmes et Mrs – SALLIOU P. - BOLLOCH J. – HENRY B. – LE FOLL M. - THOMAS D. – FREMONT L. - CORRE B. (adjoints) – BECHET C. – BROUDIC F. – CARO D. – COCGUEN M.J. - CREEL G. - FORT M. - GALARDON P. – LOUIS G. – LOW M. - LE BAIL J. – LE GUILLOU G.— PERENNES LAURENCE S. – PICAUD C. - SIMON A.

Absentes

- B. MABIN B.
- Y. SIVINIAN T

M. Loïc Frémont a été nommé secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance de conseil, M. le Maire propose d'inscrire en questions diverses les point suivants :

- Devis SDE : programme rénovation éclairage public - 3è tranche
- Motion en faveur de Dolmen
- Motion AMF réduction dotations de l'Etat
- Mission locale : création d'un emploi CAE
- Concours des maisons fleuries
- Animations d'été

M. Guillaume Louis demande que la question des rythmes scolaires soit également évoquée.

M. le Maire accepte que cette question soit inscrite.

I Adoption PV de la dernière séance

M. le Maire demande s'il y a des observations concernant le PV de la séance du conseil 20 juin dernier.

M. Guillaume Louis, faisant référence à un article de la Gazette des communes, souligne qu'une délibération importante prise à l'occasion de l'examen des questions diverses, sur un point ne figurant pas à l'ordre du jour de la convocation, pourrait être sanctionnée par le juge administratif.

M. Loïc Frémont rappelle à nouveau que les questions diverses sont inscrites à l'ordre du jour en fonction des urgences, et que, de plus, un rapport de présentation avant le conseil n'est obligatoire que pour les communes de plus de 3 500 habitants.

M. le Maire précise que seul le maire a la maîtrise de l'ordre du jour. M. le Maire rappelle également qu'en inscrivant des questions diverses, la commune se veut être réactive par rapport aux faits d'actualités.

Après ces remarques, le PV est adopté à l'unanimité.

II Centre de formation EAG – Cession terrains

M. le Maire explique que dans le cadre de la construction du futur centre de formation d'En Avant, la commune propose de vendre ses terrains d'une superficie d'environ 11 ha au prix de 1.50 €/m², proposition qui a été avalisée par l'association EAG.

M. le Maire rajoute que si En Avant de Guingamp n'obtient pas ces terrains, le club ne pourra pas se maintenir en ligue 1.

M. le Maire précise que l'évaluation faite par le service des Domaines est de 171 500 €, soit 1.50 €/m² et propose au conseil de valider cette proposition, ce montant étant à réactualiser en fonction du document d'arpentage définitif.

M. Bernard Henry déclare que : « c'est une chance inouïe pour la commune d'avoir une telle structure. » EAG est prêt à déposer le permis de construire.

M. Joël Le Bail ajoute que la venue du centre de formation d'EAG est une aubaine pour le football à Pabu.

M. Bernard Henry corrobore ses propos, car EAG a déclaré que le centre de formation serait ouvert aux associations.

M. Le Maire rajoute que la venue du centre de formation créera une dynamique au niveau de ce quartier.

M. Bernard Henry fait remarquer qu'EAG aura son propre parking à l'intérieur de la structure.

La commune se réserve une emprise de terrain sur laquelle sera implanté un parking à destination des utilisateurs des terrains du Rucaër.

Mme Christine Béchet s'interroge sur le coût du parking.

M. Marcel Le Foll répond que le montant n'a pas encore été chiffré. Le fonds de forme sera réalisé à l'occasion des travaux, la commune n'ayant plus à sa charge que les travaux de finition.

M. le Maire rappelle que les terrains actuellement propriété communale ont été achetés en 2006 à l'hôpital, qui prévoyait d'y installer le centre hospitalier.

A l'unanimité, le conseil décide de vendre ces terrains à EAG pour 1.50 €/m² et autorise le maire à signer l'acte de vente auprès de Me Gléron, notaire à Guingamp.

III Révision tarifs cantine et garderie

M. Marcel Le Foll explique que tous les ans, une révision des tarifs de cantine et garderie est faite. Il propose une augmentation de l'ordre de 1.5 %, ainsi les tarifs seraient les suivants :

Cantine :

Enfants PABU+CDC 2.92 €

Enfants Hors CDC 3.15 €

Adultes 4.47 €

Garderie :

Enfants PABU+ CDC 1.38 €/heure

Enfants Hors CDC 1.48 €/heure

3 enfants PABU+ CDC 3.02 €/heure

3 enfants hors CDC 3.24 €/heure

M. le Maire informe que les tarifs pourraient à l'avenir être modulés en fonction du quotient familial. En effet, M. le Maire constate qu'il y a de nombreux impayés. Cette mesure pourrait être envisagée pour la rentrée 2015-2016.

M. Marcel Le Foll rappelle que le coût de revient du repas s'élève à 4.60 €

Le conseil municipal, moins 3 abstentions (C. Béchet, P. Galardon, G. Louis) adopte ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2014

IV Adhésion Agence Départementale d'Appui aux Collectivités 22

M. Marcel Le Foll explique que suite à la disparition du service ATESAT, il est nécessaire d'obtenir des conseils d'un organisme spécialisé en matière de voirie, d'aménagement urbain, de bâtiment et de l'assainissement collectif. Ainsi, le conseil général des Côtes d'Armor et l'AMF 22 ont créé un nouveau service départemental d'assistance aux collectivités locales.

Le montant de la participation s'élèverait à 0.75 €/habitant. En cas de prestations complémentaires, celles-ci sont facturées à hauteur de 350 €/jour, après estimation et accord de la collectivité.

Mme Margareth Low demande quel serait le montant total de la participation pour la commune.

M. Marcel Le Foll répond que la dépense s'élèverait à 2 227.50 €

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec cet organisme.

V Assurance risques statutaires – Renouvellement contrat groupe

M. Bernard Henry explique que le centre de gestion des Côtes d'Armor envisage de conclure un contrat groupe d'assurance statutaire pour garantir les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers dus à leurs obligations statutaires (décès, accident du travail...).

M. Marcel Le Foll ajoute que ce contrat a pour objectif de regrouper les collectivités et les établissements publics à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance à adhésion facultative ».

M. Loïc Frémont informe que la commune a intérêt à y adhérer, les tarifs étant inférieurs dans le cadre d'un contrat groupe.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer ce contrat avec le centre de gestion des Côtes d'Armor.

VI Subvention exceptionnelle Entente Tennis Club

M. Bernard Henry informe que la commune a été sollicitée par l'Entente Tennis Club pour une augmentation de la subvention d'un montant de 500 € pour 2015. Le financement de cette association est tripartite, ce qui représenterait les augmentations suivantes :

- Pabu + 500 €
- Saint-Agathon + 500 €
- Conseil général + 1000 €

M. Bernard Henry déclare que le club compte 212 adhérents. Cette demande s'explique par le besoin d'animateurs au niveau de la formation. En effet, 78 jeunes font partie de ce club.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'augmenter de 500 € le montant de la subvention qui sera versée à l'ETC en 2015.

VII Cession bande de terrain Place Charcot

M. le Maire informe qu'un riverain a sollicité l'achat d'une bande de terrain communal jouxtant sa propriété. Il s'agit d'un ancien chemin communal ne présentant plus d'intérêt à ce jour.

Après s'être rendus sur place, les élus ont constaté qu'un autre riverain est également concerné. M. le Maire explique que le service des Domaines a estimé ce terrain au prix de 5 €/m², la commune ayant la possibilité d'augmenter ou de baisser le prix avec une marge de 10%. M. le Maire propose donc de fixer le prix à 5.50 €/m².

M. le Maire propose de passer au vote à mains levées. Par 12 voix en faveur du prix proposé de 5.50 €/m², et une abstention (M. le Maire), le conseil municipal décide de vendre ce terrain aux 2 riverains concernés, autorise le maire à signer l'acte à venir auprès de l'étude de Me Gléron, notaire à Guingamp.

VIII Questions diverses

Renouvellement contrat d'apprentissage

M. Bernard Henry informe qu'Alexandre Martineau, actuellement apprenti aux services techniques, a demandé à renouveler son contrat d'apprentissage. M. Bernard Henry précise que ce dernier a obtenu brillamment un CAPA.

M. Bernard Henry déclare qu'Alexandre Martineau est à encourager et propose de renouveler son contrat pour une durée d'un an, afin qu'il obtienne un BPA, formation de niveau 5.

M. Bernard Henry précise également que le coût de la rémunération s'élèverait à 64 % du SMIC, mais que la commune obtiendrait une aide du Conseil régional d'environ 2 000 €

M. le Maire souligne la qualité du travail effectué par Alexandre Martineau, et les compétences d'Hervé Le Corre, en tant que maître d'apprentissage.

A l'unanimité, le conseil décide de renouveler le contrat d'apprentissage pour une durée d'1 an.

Projet Bretagne Haut Débit

M. Loïc Frémont explique que, suite à une délibération de Guingamp communauté du 3 juillet dernier, validant la révision de l'attribution de compensation des charges pour les communes de Plouisy et Grâces du montant de leur participation à cette dépense, répartie sur 2 exercices (2014-2015), le conseil est appelé à émettre un avis à ce principe, et il propose qu'il soit favorable.

M. Loïc Frémont précise qu'il s'agit d'une montée en débit pour Plouisy (NRA-MED) et de la FTTH (fibre optique jusqu'à l'abonné) pour la commune de Grâces, pour laquelle le coût s'élève à 327 000 €

M. Loïc Frémont rajoute que pour Pabu, la dépense serait sensiblement équivalente, la commune étant concernée à partir de 2019.

M. Bernard Henry souhaiterait que cette dépense soit provisionnée chaque année.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la délibération prise par Guingamp communauté.

SDE

M. Marcel Le Foll explique que le programme de rénovation de l'éclairage public arrive à son terme. La 3^{ème} tranche prévoit le remplacement de 60 ampoules. Sont concernés : Le Rucæer, La Villeneuve, Impasse des Rochers, Ouilloren. Le coût total pour la commune s'élèverait à 21 780 €

M. Pierrick Galardon s'interroge sur les répercussions au niveau de la facture d'électricité.

M. Marcel Le Foll répond qu'il est difficile de mesurer les changements, les tarifs d'électricité augmentant chaque année. Il précise qu'il s'agit également d'une mise en conformité avec un règlement européen.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le changement de ces ampoules.

Motion de l'AMF contre la réduction des dotations publiques

M. le Maire fait part que la commune a été sollicitée par l'AMF pour voter une motion contre la réduction des dotations publiques. Mme Josette Bolloch lit la motion rédigée par l'AMF.

M. Guillaume Louis, soulignant l'importance de l'investissement public, intervient pour redire son souhait de privilégier une plus grande mutualisation entre les communes.

M. Christian Picaud souligne que si les dotations baissent, les entreprises de travaux publics seront directement impactées.

A l'unanimité, le conseil municipal vote pour la motion rédigée par l'AMF.

Motion pour Dolmen

M. le Maire demande au conseil de voter une motion pour le maintien de l'activité de Dolmen.

En effet, cette entreprise qui emploie une cinquantaine de salariés est en liquidation judiciaire.

M. le Maire précise que Dolmen a besoin d'environ 350 000€ d'aide pour éviter la liquidation.

Le carnet de commandes est rempli jusqu'au mois de septembre. M. le Maire rajoute que les employés ont un savoir-faire, que les vêtements sont fabriqués en France.

M. Loïc Frémont intervient pour signaler que Dolmen a obtenu 59 000 € d'aides de particuliers et de clients, suite à l'opération « portes ouvertes » organisée vendredi 11 juillet, information relatée par Le Télégramme en ligne.

M. Christian Picaud fait part également que l'Entreprise ABC Deco, installée au Rucaër a été liquidée, l'entreprise de menuiserie « Le Querriou » s'est installée sur la commune de Lanrodec. M. Christian Picaud s'inquiète de la situation de Dolmen, dernière entreprise installée sur la zone du Rucaër.

M. Pierrick Galardon demande si la commune s'approvisionne chez Dolmen.

M. le Maire répond que la commune achète tous ses vêtements de travail auprès de cette entreprise et ce, depuis de très nombreuses années.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le vote d'une motion en faveur du maintien de l'entreprise Dolmen.

Création d'un emploi CAE

M. le Maire souligne la possibilité pour une personne actuellement employée par la commune de bénéficier d'un contrat CAE, sur un an renouvelable. Cette décision s'inscrirait dans une démarche en faveur de l'emploi des jeunes, dans un contexte d'accès au marché du travail extrêmement difficile.

A l'unanimité, le conseil approuve la signature de ce contrat avec la mission locale.

Concours communal des maisons fleuries

M. Dominique Caro informe que le jury, composé de 3 personnes extérieures à Pabu est passé samedi 12 juillet. 16 personnes s'étaient inscrites au concours.

M. Dominique Caro précise que le résultat paraîtra tout prochainement dans la presse. Il souligne également que le jury a déclaré que Pabu était l'une des communes les plus fleuries de Guingamp communauté.

M. Dominique Caro informe que la remise des prix aura lieu, comme tous les ans, au mois de novembre prochain.

Animations d'été

M. Loïc Frémont fait part des diverses animations qui auront lieu cet été :

- 31 juillet Contes à la bibliothèque (pour les enfants de plus de 4 ans).
- 02 août Balade contée, départ devant la bibliothèque.
- 14 août Visite en covoiturage du patrimoine privé et public à partir du bourg.
- 17 août Cercle celtique de Pluneret au terrain de camping.
- 20 et 21 septembre Journées du patrimoine.

Rythmes scolaires

Après avoir rappelé les objectifs de la réforme au-delà des coûts qu'elle engendre pour la collectivité et, dans son caractère essentiel au vue de l'égalité des chances pour les enfants de l'école primaire, M. Guillaume Louis regrette que les TAPS (temps d'activités périscolaires) n'aient pas été organisées à raison de deux séquences de 1h30 par semaine. Il s'étonne également que la commune n'ait pas encore délibéré sur les tarifs de l'accueil du mercredi après-midi.

M. Bernard Henry répond que la commune a comme objectif premier le bien être de l'enfant, la mise en place des TAPS étant un système expérimental.

M. Gabriel Le Guillou déclare qu'il vaut mieux commencer par 1h30 d'activité, et progresser petit à petit.

Mme Margaret Low déclare qu'une durée d'1h30 constitue un test. Auparavant, il n'y avait pas d'activité, et c'est donc un moyen de découverte.

M. le Maire signale que les TAPS ne sont pas obligatoires, et que cela représente un coût pour la commune.

Mme Mélanie Fort signale qu'il est très difficile d'imposer son autorité dans le cadre d'activités scolaires qui n'ont pas été choisies par les enfants ou leurs parents.

M. le Maire corrobore ces propos, les enfants ne reconnaissent pas l'autorité d'un animateur.

Mme Christine Béchet regrette que les communes organisent des activités le mercredi après-midi, car cette situation va impacter directement de nombreuses associations.